



Parti écologiste valaisan
Case Postale 2315
CH-1950 Sion 2 Nord

Tel. 079 704 69 33
info@verts-vs.ch
www.verts-vs.ch

Fédération valaisanne des retraités
M. Jean-Pierre Salamin
Case Postale 492
1950 Sion

POLITIQUE DES PERSONNES ÂGÉES EN VALAIS OBJECTIFS DU PARTI DES VERTS VALAISANS

Interpellés par la Fédération valaisanne des retraités, les Verts valaisans ont en profité pour rappeler les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de politique en faveur des aînés.

A. Quels sont les objectifs politiques en faveur des aînés valaisans que vont défendre les Verts valaisans durant la prochaine période législative ?

1. Promotion et prévention de la santé des personnes de plus de 65 ans

La promotion et la prévention de la santé des personnes de plus de 65 ans constituent l'une des premières priorités des Verts. En effet, la population des plus de 65 ans représentera 30% de la population en 2030, ce qui signifie **de gros enjeux en terme de santé et de financement**. L'objectif est que la population puisse vieillir en bonne santé, rester le plus longtemps possible autonome et à domicile (grâce aux soins à domicile), avec le soutien des familles (foyers de jour) et entrer à l'EMS à partir du moment où le degré de dépendance de la personne le nécessite.

La population valaisanne vieillit et augmente. Ceci va générer une fréquence plus élevée du nombre de cas de maladies chroniques et autres démences. Cela influencera notamment l'organisation des structures de soins (hospitaliers, extrahospitaliers) et les coûts y relatifs. A cette fin **une politique coordonnée de prévention visant à faire conserver le plus longtemps possible une autonomie aux personnes âgées (65+) est nécessaire**.

Actuellement la prévention et la promotion de la santé constitue un objectif du Programme cadre en promotion de la santé et prévention pour le Canton du Valais Période 2011-2014¹. Certaines des mesures – auxquelles nous adhérons pleinement - concernent spécifiquement les personnes âgées de plus de 65 ans (page 12 du rapport) :

- Mise en place d'une coordination cantonale spécifique.
- Développement d'une plateforme cantonale entre les acteurs.
- Création et mise sur pied d'un programme cantonal spécifique.

Les Verts valaisans sont particulièrement convaincus de la nécessité de mettre sur pied un **programme cantonal qui devra déterminer les mesures que l'on veut assurer à toute personne âgée, sur l'ensemble du canton**, comme par exemple :

- prévention des chutes
- généralisation des cours de préparation à la retraite
- lutte contre la dégénérescence

Pour assurer une application uniforme de ces mesures concrètes au travers des CMS, de PRO SENECTUTE ou des communes, il va s'en dire qu'un organisme devra assurer la coordination sur l'ensemble du territoire.

Outre l'intérêt évident du bien-être des personnes âgées, il faut relever que la mise en œuvre de toutes ces mesures devrait **soulager à moyen et long terme les finances des collectivités publiques** en évitant le développement de structures lourdes.

En résumé, les verts défendent :

- ✓ un renforcement des moyens destinés à la promotion et la prévention de la santé destinées aux personnes âgées (65+)
- ✓ la mise en place d'un programme cantonal de promotion et prévention de la santé pour les personnes âgées (65+)
- ✓ la mise en place d'une coordination cantonale pour les mesures à mettre en place dans le domaine de la promotion et prévention de la santé
- ✓ un soutien accru aux structures intermédiaires facilitant le maintien à domicile et déchargeant les familles aidantes (foyers de jours, appartements « *domino* » à encadrement médico-social). Pour votre information, notre député Camille Carron est intervenu au Grand-Conseil en 2009 déjà pour relever que le montant de 45.- / jour était insuffisant dans le cas de la prise en charge dans de telles structures de jour de personnes souffrant de démence plus aigüe².
- ✓ Le soutien à la création de structures spécifiques pour la prise en charge de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Certaines structures spécifiques existent déjà (ex. Sion au Glarier), mais elles sont insuffisantes à

¹ http://www.vs.ch/NavigData/DS_63/M16279/fr/Programme_cadre_2011-14_FR.pdf

² http://www.verts-vs.ch/nos_interventions/show/50

l'échelle du canton. Notre député Grégoire Raboud est déjà intervenu au Grand-Conseil sur cette problématique³.

2. Renforcement des mesures de lutte contre la solitude des aînés

La participation des aînés à la vie sociale n'est pas qu'une question de responsabilité personnelle et d'engagement. Elle suppose **l'égalité des chances**. La participation à la société de l'information, avec l'accès aux nouvelles technologies, illustre bien cet aspect : les personnes maîtrisant les techniques de l'information et de la communication (TIC) peuvent participer de multiples manières à la vie sociale, politique et économique.

L'engagement bénévole des aînés est important. Il doit être soutenu et valorisé. Les milieux associatifs qui manquent souvent cruellement de moyens ne pourraient développer de projets sans l'apport des bénévoles. Dans ce sens, les verts sont favorables à une défiscalisation du bénévolat.

De nombreuses **personnes migrantes** ont choisi de vivre en Valais. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer il y a plusieurs dizaines d'années, une grande partie de ces personnes vont vieillir en Valais. Il s'agit de prendre en compte les besoins particuliers de cette catégorie de la population.

Il faut savoir que la solitude des aînés augmente à mesure que leur réseau social se restreint de manière importante avec le temps et la perte progressive d'autonomie. Le **suicide** des personnes âgées est malheureusement encore un tabou qui traduit un certain désespoir d'une partie des seniors.

L'animation socioculturelle est un métier encore relativement neuf dans notre canton. Son champ d'activité s'est d'abord développé à destination des jeunes, mais depuis quelques années nous assistons à un développement réjouissant en direction des personnes âgées. Cette tendance doit être encouragée.

En résumé, les verts soutiendront toutes les mesures qui permettent de renforcer la socialisation des aînés, en particulier :

- ✓ Soutien à Parspas, association valaisanne de prévention du suicide (réseau de détresse existentielle)
- ✓ Augmentation de l'offre socio-culturelle à destination des aînés, dans les EMS mais aussi hors institution.
- ✓ Développement des informations sur l'offre publique et privée de services communaux, régionaux et suprarégionaux.
- ✓ Développement des collaborations avec les institutions travaillant avec les migrants
- ✓ Défiscalisation du bénévolat

³ http://www.verts-vs.ch/nos_interventions/show/30

3. Développement des transports publics pour tous les âges

Plus l'âge avance, plus les transports publics jouent pour les personnes âgées un rôle important. Pour qu'elles restent autonomes le plus longtemps possible, il est donc nécessaire qu'elles puissent utiliser les transports publics. La politique cantonale des transports doit veiller à ce que tous les partenaires impliqués prennent en compte la réalité des personnes âgées (65+). Pour cela, il est important que les quartiers résidentiels soient desservis, le service assuré par des bus à plancher surbaissé, les arrêts de bus accessibles sans passage souterrain ni escaliers et la vue aux alentours dégagée.

4. « Vendre » l'image du Valais, terre où il fait bon vivre pour les personnes âgées

L'espérance de vie accrue et le recul des naissances font que l'âge moyen augmente. Ces éléments sont souvent utilisés pour présenter des scénarios catastrophes en terme d'assurances sociales. Mais on perd souvent de vue que de grands changements se sont opérés au cours des 20-30 dernières années chez les personnes âgées. Elles sont d'une manière générale en meilleure santé et plus autonomes et veulent utiliser au mieux leur retraite pour profiter de la vie. Par ailleurs, bon nombre de retraités n'hésitent pas à déménager le jour où les obligations liées au travail ne les retiennent plus à un endroit. Le choix de leur nouvelle patrie est très souvent dicté par le climat, le paysage, la présence accrue de culture ou le coût de vie inférieur. Si l'on prend en compte ces nouvelles données, **le vieillissement de la population crée aussi de nouvelles opportunités pour le canton du Valais**

Le Valais a toutes les cartes à jouer dans ce domaine. Le politique doit absolument faire en sorte de « vendre » l'image du Valais comme terre accueillante pour une population qui ne demande qu'à être active et par là même faire fonctionner toute une économie qui va du tourisme à la culture, de biens de consommation habituels aux services de soin (médecins, CMS, etc) et du domaine de l'immobilier adapté à leurs besoins au transports publics.

B. Quelles mesures concrètes de collaboration entre les générations les Verts valaisans vont favoriser ou soutenir durant la prochaine période législative ?

Si à l'intérieur des familles, les rapports entre générations sont plutôt bons, force est de constater qu'en dehors de la cellule familiale ils sont plus rares. Pour les Verts, il est prioritaires d'améliorer le dialogue entre les générations afin d'éviter que ne se creuse le fossé des générations. Il en va de la solidarité entre générations qui est l'un des fondements de notre politique sociale.

Depuis de nombreuses années, le thème de l'intergénérationnel fait l'objet de nombreux écrits et il existe une foison d'expériences de toutes sortes en la matière.

Parmi les mesures concrètes envisageables, notre priorité se porte sur :

- ✓ la **création de maisons générationnelles**. On pourrait aussi parler plus prosaïquement de « *maisons de quartiers* » qui doivent être le lieu privilégié où se déroulent les activités communautaires à l'échelle du quartier ou du

village. Il faut surtout éviter la ghettoisation qui a prévalu pendant de nombreuses années avec la création de « *Maisons des jeunes* ».

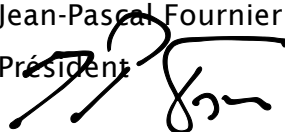
- ✓ L'encouragement de **projets d'habitations communautaires**. Une autre idée intéressante serait de **favoriser le logement des jeunes étudiants** dans des chambres louées à un prix abordable par des personnes âgées souhaitant rompre leur solitude. On connaît le problème du coût du logement et les difficultés rencontrées par les jeunes étudiants. De l'autre côté, les personnes âgées se retrouvent bien souvent dans des appartements trop grands après le départ de leurs enfants. En favorisant de tels projets, on permettrait de répondre en même temps à deux préoccupations de différentes catégories de la population.
- ✓ La création d'une **plateforme d'échanges d'expériences et compétences professionnelles**. Les jeunes et les personnes âgées sont tous deux touchés par le problème du chômage. Les premiers éprouvent toutes les difficultés pour pouvoir rentrer dans le monde du travail, tandis que les deuxièmes sont souvent priés de le quitter prématurément. Nous pensons que la mise en réseau des compétences répertoriées des aînés pourrait offrir une aide bienvenue aux jeunes en difficulté d'un point de vue professionnel. Les aînés, de part leurs expériences et leurs réseaux, pourront faciliter l'accès de ces jeunes au monde du travail.

C. La loi sur les soins de longue durée, établissant une chaîne de soins entre le domicile et l'EMS, devra être soumise au peuple durant cette prochaine législature. Quelle est la position des Verts valaisans par rapport à cette loi ?

Les Verts soutiennent ce projet qui doit permettre une meilleure adéquation cantonale face au besoin grandissant des personnes âgées. En particulier, le nouveau mode de financement devrait permettre de favoriser le développement de l'aide et des soins à domicile. Aujourd'hui, les prestations offertes par les CMS sont malheureusement pas les mêmes partout en Valais. Des disparités importantes ont été constatées (par ex. Monthey). La nouvelle Loi sur les soins de longue durée devrait donc assurer une meilleure coordination et une offre cohérente sur l'ensemble du territoire cantonal.

Jean-Pascal Fournier

Président



Contacts :

- Jean-Pascal Fournier, Président des verts valaisans, 079 704 69 33, jean-pascal.fournier@verts-vs.ch